

**DELIBERATION N°2021-74/CCOG-RH
relative à la modification de la délibération n°2018-44/CCOG-RH
portant création d'un emploi d'adjoint au responsable des ressources humaines**

L'An Deux Mille vingt et un le mercredi douze mai, à dix heures vingt-trois, le conseil communautaire de la CCOG s'est réuni, à la salle du Réfectoire de la mairie d'Apatou, après convocation légale, sous la présidence de Madame Sophie CHARLES, Présidente.

Conseillers en exercice = 44

| | |
|--------------|----|
| Présents | 25 |
| Absents | 19 |
| Procurations | 05 |
| Votants | 30 |

La convocation des membres du Conseil communautaire a été faite le 6 mai 2021.

Publiée le : 20/05/2021

PRÉSENTS :

Mme AFOEDINI Linda – M. AGOUSSA Migill - M. ANELLI Serge - M. APAYACA Valentin - M. BENTH Albéric - M. BOISROND Ferdinand – Mme BOURGUIGNON Arlène - Mme CHARLES Sophie - M. DEIE Jules - M. DOLLOUE Winston - M. FERREIRA Jean-Paul - Mme FJEKE Bénédicte – IREMEPO Grégory - Mme KWASIBA Emeline – M. PAPAYO Mickle – Mme PINAS Roliane - M. RICHENEL Auguste - M. RIQUIER Claude - Mme SEIKA Audrila Georgie – M. SELLIER Bernard – M. SIDA André - Mme SOBAÏMI Marie-Chantal - M. SOEWA Marciano - Mme TELON Sonrisa Sergina - M. TOPO Lama -

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

Mme ADELAAR Esseline a donné procuration à M. KWASIBA Emeline,
M. ALPHONSE François a donné procuration à Mme BOURGUIGNON Arlène,
M. APAGI Jocelyne a donné procuration à M. AGOUSSA Migill,
M. THOMAS Franck a donné procuration à M. SOEWA Marciano,
M YA Tchoua a donné procuration à M. RIQUIER Claude

ABSENTS EXCUSES :

M. ADAM Lénéick - Mme ADELAAR Esseline – M. ALPHONSE François - Mme APAGI Jocelyne – Mme ASSABAL Apouman Liliane - Mme BARTEBIN Barbara - Mme CHARLES Marie-Hélène - Mme LO-A-TJON Josette - M. THOMAS Franck - M. YA Tchoua

ABSENTS :

- Mme AGEILAS Sylviana - Mme BALLA Simone - Mme CHEN Célia - M. CHAUMET Chris - M. EDWIN Moïse - M. GABY Claude - M. LOBI Richard - M. MARTIN Paul - Mme VOORTHUIZEN Sharon.

Madame la Présidente ouvre la séance. Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est ensuite procédé à l'élection d'un secrétaire, parmi les membres du conseil, **Monsieur SOEWA Marciano, 2^{ème} vice-président**, est désigné pour remplir ces fonctions, qu'elle accepte.



Ouest Guyane

un territoire, des projets, un avenir

Envoyé en préfecture le 20/05/2021

Reçu en préfecture le 20/05/2021

Affiché le



ID : 973-249730037-20210512-DELIB202174-DE

**DELIBERATION N°2021-74/CCOG-RH
relative à la modification de la délibération n°2018-44/CCOG-RH
portant création d'un emploi d'adjoint au responsable des ressources humaines**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment son article 34,

VU la délibération n°2018-44/CCOG-RH du 28 juin 2018 relatif à la création d'un emploi d'adjoint au responsable des ressources humaines,

VU le tableau des effectifs,

CONSIDERANT les besoins du service,

Madame la Présidente expose que par délibération n°2018--44/CCOG-RH, l'assemblée délibérante avait procédé à la création d'un emploi d'adjoint au responsable des ressources humaines à temps complet au grade d'attaché.

La Présidente propose de modifier les conditions d'accès à cet emploi et de l'ouvrir également aux candidats titulaires du grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

Approuve la modification de l'emploi d'adjoint au responsable des ressources humaines dans les conditions proposées par la Présidente.

Modifie le tableau des emplois pour tenir compte de cette création.

Inscrit les crédits nécessaires au budget

VOTE => Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de l'égalité.